

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 3 octobre 2016 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M^{me} Hélène Bellemare, conseillère siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M. Jean-Paul Rheault, conseiller siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

16-10-165 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

16-10-166 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016**

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 12 septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Lise Roy et unanimement résolu, d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance tenue le 12 septembre 2016, tel que rédigé.

16-10-167 **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Envoi de la programmation de travaux**

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;*

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu que la municipalité de Trois-Rives:

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- Atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain

16-10-168

Demande de dérogation mineure de Gilles Guillemette – Immeuble du 354, chemin du Lac-Mékinac

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par Gilles Guillemette auprès de l'inspecteur municipal, visant à obtenir l'approbation de construire un bâtiment complémentaire qui porterait la superficie de l'ensemble des bâtiments secondaires de cet immeuble à 129.34 m²;

Considérant que cette superficie représente 4,46 % de la superficie totale du terrain et que le règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives permet une superficie pour l'ensemble des bâtiments secondaires égale à 4% du terrain;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Trois-Rives a étudié cette demande et recommande au conseil municipal de l'accepter puisque la dérogation est minime;

Considérant que la réalisation du projet ne causerait aucun préjudice à qui que ce soit;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Hélène Bellemare et résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives permette la dérogation demandée.

Lise Roy Guillemette s'abstient de prendre part au vote sur ce sujet.

16-10-169 **Adoption des prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice**

Considérant qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, le budget de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

Considérant que la municipalité de Trois-Rives a pris connaissance de ce budget qui s'élève à 256 601 \$ pour le volet incendie, à 15 370 \$ pour les premiers répondants et à 7 000 pour la protection civile;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve le budget 2017 dressé par la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice.

16-10-170 **Adhésion à la Chambre de commerce Mékinac - Cotisation 2016-2017**

Il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, d'autoriser l'adhésion de la municipalité de Trois-Rives à la Chambre de commerce de Mékinac, dont la cotisation 2016-2017 est de 114 \$ plus taxes, et de nommer Godfrey Plachta pour la représenter.

16-10-171 **Augmentation du prix des baux de villégiature pour le pôle de Sainte-Thècle**

Considérant les démarches entreprises par la MRC de Mékinac auprès du gouvernement du Québec, afin que ce dernier apporte les modifications nécessaires au Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État pour corriger l'iniquité touchant le pôle de Sainte-Thècle (résolution numéro 16-08-130);

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives soutienne les démarches de la MRC de Mékinac dans ce dossier, et demande au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles Pierre Arcand, de réparer l'injustice dénoncée, avant le 1^{er} avril 2017, date de renouvellement des baux.

Il est également résolu d'acheminer une copie de cette résolution à madame Julie Boulet, députée de Laviolette, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Mauricie.

16-10-172 Nomination d'un chemin privé

Considérant que le nom *Chemin du Domaine* a été proposé par les propriétaires du Domaine McCormick, pour nommer le chemin privé construit sur leur propriété;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu que le conseil municipal de Trois-Rives demande à la Commission de toponymie du Québec de l'officialiser.

16-10-173 Soumission des Excavations Jovanex inc

Considérant que, sur invitation de la municipalité, Les Excavations Jovanex inc. a présenté une soumission pour la réfection du pont de la Passe à Groleau;

Considérant que le montant de cette soumission s'élève à 20 925 \$ taxes en sus, et comprend la main d'œuvre et la machinerie;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accepte cette soumission.

16-10-174 Achat de matériaux pour la construction du pont de la Passe à Groleau

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Godfrey Plachta il est unanimement résolu d'autoriser l'achat des matériaux qui serviront à la construction du pont situé sur le chemin de la Passe à Groleau.

16-10-175 Ensemencement de ouananiches au lac Mékinac

Considérant que la Direction régionale du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a pris connaissance de la résolution numéro 16-06-104 adoptée par le conseil municipal de Trois-Rives en juin dernier, concernant la reconduction de l'*Entente relative à la production de ouananiches et leur ensemencement au lac Mékinac (2014-2016)* ;

Considérant qu'il n'est plus possible pour le Ministère de s'engager à long terme dans une telle entente à cause des besoins ministériels grandissant;

Considérant que la Direction des stations piscicoles (DSP) demande toutefois à chaque année aux directions régionales leurs besoins en termes de production piscicole;

Considérant qu'une requête annuelle en ce sens pourrait être faite pour l'ensemencement de ouananiches au lac Mékinac, afin de soutenir la pêche;

Considérant que le Ministère propose de demander des poissons plus petits puisque la capacité de production pour ce type de poisson est plus grande;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accepte cette alternative, puisque l'entente sur trois ans ne peut être renouvelée.

Correspondance

La lettre suivante a été portée à l'attention du conseil savoir :

- Un extrait du procès-verbal de l'Assemblée des administrateurs de l'Association du Lac du Missionnaire tenue le 2 octobre 2016 ayant pour titre : *Résolution d'appui à la demande de l'Association du Lac Mékinac concernant une demande de vote par correspondance lors de la tenue des élections municipales 2017*, transmis par courriel par Alain Moreau, secrétaire-trésorier.

16-10-176

Dépôt de la correspondance

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 6 012,58 \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Sem. du 28 août et du 4, 11, 18 septembre	3955,41
Ginette Roy Saint-Arnault	Service de conciergerie septembre	600,00
Rejean Lahaie	Aide financière remplacement lunettes	150,00
9205-8262 Québec inc.	Remboursement mise à jour évaluateur	333,40
Y. Lahaie	Remboursement mise à jour évaluateur	169,21
L'Union-Vie Compagnie Mutuelle d'assurance	Dépôt assurance collective octobre	804,56

16-10-177

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

Approbation de la liste des comptes à payer

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 3 octobre 2016 totalisant 170 605,88 \$

Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	1 020,40
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	347,36
Hélène Bellemare	Rémunération et allocation	347,36
Caroline Naud	Rémunération et allocation	347,36
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	347,36
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	347,36
Jean-Paul Rheault	Rémunération et allocation	347,36
Ministre du Revenu	Retenues et cotisations provinciales 3 mois	7 632,91
Receveur Général	Retenues et cotisations féd. 3 mois RP001	2 653,34
Receveur Général	Retenues et cotisations féd. 3 mois RP002	43,92
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	287,04
Godfrey Plachta	Frais de déplacement	15,36
Ninon Fortier	Frais de déplacement	24,96
Nicole Léveillé	Frais de déplacement	35,52
Monique Bernier	Frais de déplacement	43,20
Télébec ltée	Service téléphonique	110,15
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	23,99
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	33,04
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Salaire hygiène du milieu	Gardien écocentre septembre et déplacement	187,12
Salaire journaliers	Travaux de rénovation	250,53
Grégoire Richard	Collecte des ordures aux lacs 5 ^e de 6 versements	2 000,00
Les Entreprises Crête (1993) inc	Poussière de pierre et concassé	3 622,47
Buroplus	Fournitures de bureau	131,83
Petite caisse	Frais de déplacement	18,50
Rona Inc. H-Matteau	Matériaux de rénovation	47,15
Yves Paquette	Frais de déplacement	16,32
Ministre des Finances	Service de la Sûreté du Québec 2 ^e vers.	58 505,00
Eurovia Québec construction inc	Chemin Lac-Mékinac marquage chaussée	1 523,42
Opération Nez Rouge	Aide financière	50,00
MRC de Mékinac	Enfouissement déchets Régie 2 mois et vidange boues de fosses septiques et part projet « Développement accès internet » et entente inspecteur + déplacement	52 799,48
Fondation des maladies du cœur et de l'AVC	Don en guise de condoléances	60,00
Infotek Mékinac	Fournitures de bureau	652,32
Hebdo Saint-Maurice	Parution avis public	433,46
Chambre de commerce Mékinac	Cotisation annuelle	131,07

Fédération québécoise des municipalités	Frais de livraison	74,70
Laurentide Re/sources	Bac résidus domestiques dangereux produits refusés	8,90
Trépanier Communications	Fournitures de bureau	183,96
Vis Mauricie	Matériaux de construction pont Mékinac	1 014,43
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie	14 034,43
Service Cité-Propre inc	Collecte et transport ordures et conteneurs écocentre 15 septembre	3 467,23
Coopérative solidarité Mékinac	Divers et produits d'entretien	35,21
Tremblay Bois Mignault Lemay	Service Première Ligne et Première Ligne Plus	876,11
La Jardinière	Matériaux entretien paysager	234,55
MRC de Mékinac	Vidange boues fosses septiques	950,00
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie	15 203,46
Fleuriste Marie-Paule	Condoléances	68,99

Paiements pré-autorisés

SSQ Groupe Financier	Cotisations régime retraite août	441,44
Xerox Canada	Location photocopieur 3 mois	631,85

16-10-179 **Gala de la Chambre de Commerce Mékinac**

Considérant que le conseil municipal de Trois-Rives a nommé le restaurant *Au Geai bleu* comme entreprise Coup de cœur de l'année 2016 à être présentée dans le cadre du 11^e Gala de la Chambre de commerce Mékinac qui se tiendra le 18 novembre prochain à Saint-Tite;

En conséquence, il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu que la Municipalité retienne six billets dont deux pour l'entreprise désignée et quatre pour deux membres du conseil municipal accompagnés.

16-10-180 **Vote par correspondance**

Considérant la demande de l'Association du lac Mékinac à l'effet que la municipalité de Trois-Rives offre aux électeurs non domiciliés la possibilité de voter par correspondance pour les prochaines élections générales municipales 2017;

Considérant que l'expérience de 2009 en ce sens ne s'est pas avérée très concluante, selon les statistiques établies :

- Nombre d'électeurs non domiciliés : 461
- Nombre d'électeurs non domiciliés ayant demandé de voter par correspondance : 108

➤ Nombre d'électeurs non domiciliés ayant voté par correspondance : 84

Considérant que sur ce dernier nombre, 5 votes ont été annulés faute de bonne procédure;

Considérant que certains électeurs ayant demandé de voter de cette manière se sont présentés aux urnes le jour du scrutin et n'ont pu être admis car leur demande de voter par correspondance n'avait pas été retirée dans les délais;

Considérant les dépenses que génère la tenue d'un tel vote : formation et tâches supplémentaires pour le personnel électoral, acquisition de papeterie spécifique, frais de poste...

Considérant que ces coûts doivent être assumés par l'ensemble des contribuables;

En conséquence, il est proposé par Hélène Bellemare appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives ne prévoie pas ce type de vote pour la prochaine élection, compte tenu du faible taux de participation des électeurs non domiciliés versus les coûts et le travail qu'il a engendré lors de la dernière expérience.

16-10-181 **Commande de panneaux de signalisation**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, d'autoriser la commande de deux panneaux indiquant un passage étroit et deux autres affichant une limite de vitesse maximale de 10 km/h, à être installés, pour plus de sécurité, aux abords d'un pont sur le chemin du Lac-du-Missionnaire.

16-10-182 **Demande de dérogation à la réglementation municipale**

Considérant que les entrepreneurs forestiers Goforest inc., demandent qu'une dérogation à la réglementation municipale de Trois-Rives leur soit accordée afin qu'ils puissent effectuer une coupe totale sur leur lot;

Considérant que ce lot est situé dans les 1 500 mètres du périmètre urbain et que le règlement de zonage de la municipalité n'autorise que la coupe sélective dans cette zone faisant partie des zones de protection du couvert forestier;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives refuse la demande de dérogation.

16-10-183 **Demande au ministère des Transports -Limite de vitesse à Rivière-Matawin**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives demande au Ministère

des Transports du Québec s'il pouvait abaisser la limite de vitesse maximale à 70 km/h sur la route 155 à la hauteur de Rivière-Matawin, et installer un feu jaune clignotant pour inciter les conducteurs à la prudence.

16-10-184 Déplacement du sentier de motoneige 360 par le Club de Motos Neige de la Mauricie

Considérant que le Club de Motos Neige de la Mauricie inc. a perdu un droit de passage crucial il y a deux ans, ayant pour conséquence de bloquer l'accès à la Haute-Mauricie aux motoneigistes des régions du sud;

Considérant que le rétablissement de ce lien est essentiel à la survie hivernale des entreprises de Saint-Joseph-de-Mékinac (station-service/épicerie, restaurant, auberge);

Considérant que le Club est dans l'attente de l'émission d'une autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour débiter les travaux de relocalisation du sentier 360 dans une réserve de biodiversité;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives demande au (MDDELCC) d'émettre l'autorisation requise dans un délai rapproché, compte tenu de l'importance de la réalisation de ce projet pour la communauté de Saint-Joseph-de-Mékinac.

Il est également résolu d'acheminer une copie de cette résolution à madame Julie Boulet, députée de Laviolette, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Mauricie

16-10-185 Demande de travaux correctifs - Contournement du chemin du Lac-Mékinac

Considérant les approches dangereuses de la nouvelle section du chemin du Lac-Mékinac construite par Patrick Charest et Jean-Marie Grenier, à l'extérieur de leur propriété, sur les terres du domaine de l'État;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu que le conseil municipal de Trois-Rives demande au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, de voir à ce que les travaux correctifs suivants soient exécutés :

Du Sud vers le Nord

-ENTRÉE SUD

- Enlever la roche du côté gauche du chemin;
- Déporter le fossé vers l'emplacement de la roche déplacée;

- Prolonger le ponceau d'environ huit pieds en direction de la montagne et le stabiliser ;
- Enlever la végétation sur le talus et le reprofiler en dégagant la couche de terre arable;
- Prolonger le ponceau vers le sud dans le fossé existant;
- Remblayer avec du gravier naturel de façon à élargir la chaussée de cinq pieds vers la montagne;

-SORTIE NORD

- Ajouter deux voyages de gravier et l'étendre de façon à corriger le dévers du chemin.

Il est également résolu de transmettre à MM. Charest et Grenier une copie de cette résolution.

Clôture de la séance

16-10-186

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.